



**AMDEQ**

CTE – 003M  
C.P. – Enjeux de  
recyclage et de  
valorisation locale  
du verre

RÉFLEXIONS SUR  
LES ENJEUX DU RECYCLAGE ET DE LA VALORISATION  
DU VERRE

PRÉSENTÉES À LA  
COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

PAR

**AMDEQ**  
association des  
marchands  
depanneurs  
et épiciers  
du québec

Juin 2019

Monsieur Le Président,

Nous désirons d'abord remercier les membres de la Commission des transports et de l'environnement pour l'invitation qu'elle nous a adressée afin de venir présenter nos réflexions relativement sur les enjeux du recyclage et de la valorisation du verre.

Mais avant de ce faire, nous voulons présenter brièvement l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec, l'AMDEQ. En opération depuis 35 ans, l'AMDEQ est un regroupement de plus de 1 150 propriétaires de dépanneurs et de petites épiceries, tous des commerçants indépendants et situés dans toutes les régions du Québec.

L'AMDEQ est à la fois une organisation représentant et défendant les intérêts sociaux-économiques de ses membres auprès des organismes publics et des fournisseurs ainsi qu'un regroupement d'achat. Elle offre également à ses membres toute une panoplie de services cherchant à satisfaire leurs différents besoins d'affaires. J'aimerais également ajouter qu'aujourd'hui, près de 40 % de nos membres sont issus de la diversité, plus particulièrement d'origine chinoise ; cette nouvelle réalité nous a amenés à s'engager dans des activités de francisation pour faciliter leur intégration à la société québécoise. Le bureau-chef de l'association se situe à Québec.

## ÉTAT DE LA SITUATION

Les dépanneurs, par définition, sont des commerces de dépannage alimentaire, pas des centres de dépôt pour les contenants à remplissage unique consignés. La récupération de ces contenants est une activité complémentaire non rentable et, non notre raison d'être. La prime de 0,02\$, établie en 1984 et non révisée depuis, ne permet plus de rentabiliser cette opération.

Malgré tout, les dépanneurs continuent à apporter leur contribution au recyclage des contenants à remplissage unique. D'ailleurs, les dépanneurs participent et contribuent largement aux objectifs gouvernementaux relativement à l'environnement car nous gérons et récupérons, depuis 1984, **plus de 2 milliards de contenants à remplissage unique telles que les cannettes et bouteilles de plastique de boissons gazeuses** issues de la consigne publique.

De plus, nous gérons également l'ensemble des contenants (bouteilles brunes de bière) à remplissage multiple et bouteilles de verre à remplissage unique de bière des grands brasseurs. Comme vous pouvez le constater, l'espace nécessaire pour l'entreposage et la manutention de tous ces contenants par les détaillants devient de plus en plus problématique ; les dépanneurs n'ont pas l'espace nécessaire pour en gérer beaucoup plus, puisque nos entrepôts débordent déjà. « **N'en jeter plus la cour est pleine** ».

Dans l'hypothèse où le gouvernement aurait l'intention de consigner **200 millions de bouteilles de vin et de spiritueux** vous allez comprendre, que dans ce contexte, nous ne sommes pas en mesure d'en faire plus et, par conséquent, nous ne sommes pas favorables à l'établissement d'une consigne sur les contenants de verre qui obligerait les dépanneurs à en gérer la récupération.

Il est aussi très important de rajouter ici que devant la polémique actuelle qui existe concernant les contenants de plastique à remplissage unique, plus particulièrement les bouteilles d'eau, il est fort probable qu'à court terme, nous aurons à les récupérer. En effet, le gouvernement actuel, lors du dernier conseil général de la CAQ en mai dernier, a adopté une résolution en vue de l'imposition d'une consigne sur les contenants de plastique d'eau à remplissage unique (format individuel). D'ailleurs, les gouvernements

précédents, avaient tous étudié la possibilité, dans leur projet de modernisation de la consigne, d'établir une consigne sur les contenants plastique d'eau à remplissage unique. Si c'est effectivement le cas, nous risquons de voir transiter près **d'un milliard de contenants additionnels** vers les épiceries et dépanneurs ; c'est énorme et probablement hors de la capacité des détaillants.

Ceci dit, même si la Société des alcools du Québec (SAQ) se voyait impliquée, par obligation, et devait récupérer ses bouteilles de vin, nous demeurons convaincus qu'une partie de ces contenants aboutiraient dans nos commerces. Comme vous le savez, les dépanneurs sont des commerces de proximité et très accessibles auprès des consommateurs. Comme nous sommes déjà impliqués dans la collecte de contenants à remplissage unique et que nous vendons aussi des bouteilles de vin, nous croyons que les consommateurs auraient tendance à les rapporter chez nos détaillants plutôt que dans les succursales de la SAQ.

D'ailleurs, un sondage CROP datant de 2015/2016 nous le confirme. On y mentionne qu'en principe, si les détaillants en alimentation étaient impliqués dans la récupération des bouteilles de vin, les consommateurs opteraient probablement pour les rapporter dans les épiceries et dépanneurs plutôt que dans les succursales de la SAQ.

De plus, nous désirons aussi vous faire remarquer que nous vivons déjà cette situation avec les contenants à remplissage unique vendus en pharmacie. En effet, présentement, les pharmacies vendent une certaine quantité de contenants à remplissage unique de boissons gazeuses, en canettes et en bouteilles de plastique. Nous vous mettons au défi de les y rapporter ; ces entreprises refusent tout simplement de les reprendre, même si elles sont obligées de le faire. Les consommateurs n'ont pas d'autre choix que de les ramener chez des commerces de proximité comme les nôtres.

Ceci mentionné, si c'est la décision du gouvernement, nous ne pouvons que conclure que pour la récupération de l'ensemble des contenants à remplissage unique incluant éventuellement les bouteilles de plastique d'eau individuelles et les bouteilles de vin, les dépanneurs et les épiceries seront les points de chute favoris des consommateurs.

## **Hygiène et salubrité**

La gestion des contenants à remplissage unique entraîne également un autre problème pour les détaillants en alimentation, soit celui de l'hygiène et de la salubrité. En effet, les consommateurs rapportent toutes sortes de contenants insalubres provoquant des problèmes d'odeur, de présence d'insectes et de vermines ; pas très agréable pour des commerces alimentaires que nous sommes.

Les détaillants en alimentation sont constamment visités par les inspections du Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (MAPAQ) pour vérifier l'hygiène et la salubrité des opérations de nos commerces. Ce n'est pas toujours évident de maintenir des établissements en tout point conformes aux exigences du MAPAQ lorsque que nous récupérons une certaine quantité de contenants insalubres. De plus, nous devons assumer des frais pour satisfaire les normes du MAPAQ. Nous avons l'obligation de faire suivre des formations en hygiène et salubrité à certains de nos employés. Les détaillants en alimentation doivent également faire certains déboursés pour faire traiter leur commerce par des firmes d'extermination afin de s'assurer qu'ils opèrent des commerces salubres exempts d'insectes ou d'autres petites vermines.

## **Collecte sélective vs consigne sur les bouteilles de verre**

Nous croyons que la problématique des bouteilles de verre, plus particulièrement les bouteilles de vin, n'est pas tant la récupération que le traitement de ces bouteilles une fois arrivées au centre de tri ainsi que leur valorisation.

Selon certaines statistiques, la collecte sélective (le bac) « fait la job » car plus de 90% des bouteilles de vin sont récupérées. C'est donc plutôt le traitement ou la valorisation de ces contenants qui semble poser des problèmes mais là encore, il semble y avoir des améliorations au cours des dernières années.

Dans les faits, des investissements importants de la part de certaines entreprises ou organisations dans les centres de tri ont permis de faciliter et améliorer le traitement du verre. Éco-Entreprise Québec (ÉEQ) rapporte que les taux de pureté du verre recyclé ont atteint 97% permettant une utilisation diversifiée de la matière.

Nous croyons donc que c'est l'avenue que le gouvernement devrait privilégier ; c'est-à-dire de continuer d'investir et de soutenir les entreprises et les centres de tri qui ont su innover, moderniser et développer des débouchés pour le verre.

Pourquoi risquer de mettre en péril un système, la collecte sélective, qui fonctionne relativement bien, de mieux en mieux et qui demeure la solution la plus simple. Pourquoi mettre en place un deuxième système parallèle, qui est un certain pas vers l'inconnu en investissant des millions de dollars pour développer 400 centres de dépôt pour récupérer des bouteilles de verre consignées de toutes sortes, et plus particulièrement les 200 millions de bouteilles de vin, quand la collecte sélective fait déjà bien le travail de façon efficace et qui contribue à la rentabilité des centres de tri. Ce faisant, vous nuiriez à un système qui fonctionne relativement bien et ce, sans être assuré que les centres de dépôt vont être à même de bien prendre la relève et qu'ils seront rentables. Nous croyons que la collecte sélective a l'appui des consommateurs et qu'ils en sont satisfaits. Elle est inscrite dans leur habitude depuis bien des années.

### **Compte tenu des propos précédents, l'AMDEQ :**

- N'est pas favorable à l'imposition d'une consigne sur les contenants de verre ;
- N'est pas intéressée à être parmi les établissements ciblés à récupérer les contenants de verre s'ils sont consignés ;
- Préfère que le gouvernement continue à privilégier la collecte sélective comme mode de collecte des contenants de verre et qu'il appuie les centres de tri, les entreprises et les organisations qui sont impliquées dans la valorisation du verre ;
- Demande au gouvernement, s'il décide de consigner les bouteilles de verre et oblige les détaillants à les récupérer comme c'est le cas avec les contenants à remplissage unique actuel, de revoir la prime versée aux détaillants et d'en actualiser la valeur en l'augmentant à 0,04¢ ou en fonction de la valeur de la consigne. Il est de même si le gouvernement décide éventuellement d'élargir la consigne aux contenants de plastique d'eau.

Enfin, nous tenons à remercier M. Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et des Changements climatiques d'avoir planifié ce mandat d'initiative, ce qui nous a permis de vous transmettre nos attentes face à la complexité de ce dossier. L'AMDEQ souhaite maintenant que votre ministère opte pour une solution raisonnable et équitable.